



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° RHTF - 4 -
SÉANCE N° 526 DU 12 FÉVRIER 2024

CONVENTIONS DE CRÉATION DE SERVICES COMMUNS ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION, LA VILLE DE LAVAL ET LE CCAS DE LAVAL

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2024, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, Maire.

Étaient présents

Florian Bercault, Maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin (à partir de 18 h 41), Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 47), James Charbonnier (jusqu'à 22 h 18), Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné (jusqu'à 20 h 00), Samia Soultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Patrice Morin a donné pouvoir à Geoffrey Begon (jusqu'à 18 h 41), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Jonathan Guilemin a donné pouvoir à Camille Pétron, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Vincent d'Agostino (à partir de 20 h 00), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Était excusé ou absent

Paul Le Gal-Huamé, conseiller municipal.

James Charbonnier et Ludivine Leduc sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 14 février 2024

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 12 FÉVRIER 2024

CONVENTIONS DE CRÉATION DE SERVICES COMMUNS ENTRE LAVAL
AGGLOMÉRATION, LA VILLE DE LAVAL ET LE CCAS DE LAVAL

Rapporteur : Bruno Bertier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu les dispositions de l'article L5211-4-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du comité social territorial de Laval Agglomération, de la ville de Laval et de son CCAS en date du 11 janvier 2024,

Vu le schéma de mutualisation de Laval Agglomération adopté en date du 18 décembre 2023,

Considérant les projets de conventions joints en annexe,

Sur proposition de la commission ressources humaines, techniques et financières,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Les 19 conventions de création de services communs suivantes sont adoptées :

- Direction générale des services,
- Pilotage administratif et financier,
- Finances,
- Commande publique,
- Ressources humaines,
- Proximité,
- Vie citoyenne et vie institutionnelle,
- Ressources naturelles économie circulaire,
- Mobilités durables,
- Pilotage et transversalité du secteur solidarité soins pour tous,
- Petite enfance et parentalité,
- Santé et handicap,
- Pilotage et transversalité du secteur développement économique et urbain,
- Transitions énergétiques,
- Nature et villes,
- Cultures pour tous,
- Sports pour tous,
- Transitions et innovations,
- Valorisation attractivité participation.

Article 2

Les 11 services communs suivants sont abrogés :

- Aménagement et environnement,
- Archives,
- Bâtiments,
- Cultures,
- Affaires juridiques et commande publique,
- Direction des ressources humaines (DRH),
- Systèmes d'information et de télécommunication,
- Entité DGA ressources,
- Finances,
- Direction générale des services,
- Assemblées.

Article 3

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 4

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, six conseillers municipaux s'étant abstenus (Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Didier Pillon, Henri Renié et Gwendoline Galou).

Le Maire

Signé : Florian Bercault